



Paris, le 23 août 2016

Communiqué de presse

Canicule : prévenir l'impact sanitaire de l'épisode de fortes chaleurs prévu demain et les prochains jours

Face à l'épisode de fortes chaleurs prévu sur une grande partie du territoire métropolitain, la Direction générale de la santé alerte sur les risques associés aux fortes températures et rappelle les précautions à prendre, notamment à l'occasion des retours de vacances.

Météo France a placé 14 départements en vigilance orange en Île-de-France, (Paris et petite couronne, Yvelines, Essonne, Val d'Oise, Seine et Marne), Grand-Est (Aube, Marne et Ardennes), Hauts-de-France (Aisne et Nord) et Bourgogne-Franche-Comté (Yonne).

Une vaste partie du territoire sur une large bande située entre l'ouest des Pyrénées est également placée en vigilance jaune (48 départements en Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Grand-Est, Hauts-de-France, Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, Normandie, Pays de la Loire).

En prévision de ces fortes températures, la plateforme téléphonique d'information « Canicule », accessible au 0800 06 66 66 est activée pour l'ensemble du territoire à partir du mercredi 24 août à 9 heures (appel gratuit depuis un poste fixe en France, de 9h à 19h) pour répondre aux questions et informer sur les recommandations sanitaires à suivre en période de fortes chaleurs.

Des actions de prévention et de gestion renforcées sont d'ores et déjà mises en œuvre par les services publics et les acteurs territoriaux. Il s'agit notamment :

- de mettre en œuvre des actions locales d'information sur les mesures préventives à destination des publics ;
- de mobiliser les établissements accueillant des personnes âgées et en situation de handicap pour prévenir les risques sanitaires liés à la chaleur ;
- de mobiliser les associations et services publics locaux pour permettre l'assistance aux personnes isolées et/ou à risque ;
- d'assurer la permanence des soins auprès des médecins de ville et la bonne réponse du système de santé.

Les autorités sanitaires recommandent aux personnes qui reviennent de vacances d'être particulièrement vigilantes dans les transports, notamment en prévoyant d'emporter pour tout déplacement en voiture ou en train des quantités d'eau suffisante.

Enfin, la Direction générale de la santé rappelle, de nouveau, les conseils simples à adopter par tous, notamment par les personnes fragiles et les plus à risques (personnes âgées de plus de 65 ans, personnes handicapées ou malades à domicile, personnes dépendantes, femmes enceintes, parents de jeunes enfants...) afin de lutter au mieux contre les conséquences de la chaleur :

- **Buvez** régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- **Rafraîchissez-vous** et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avants bras) plusieurs fois par jour ;
- **Mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool** ;
- **Evitez de sortir aux heures les plus chaudes et passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais** (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché, musée...) ;
- **Evitez les efforts physiques** ;
- **Maintenez votre logement frais** (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- Pensez à **donner régulièrement de vos nouvelles** à vos proches et, dès que nécessaire, **osez** demander de l'aide ;
- Consultez régulièrement le site de Météo-France pour **vous informer** et suivez les recommandations des autorités locales (préfecture ou Agence régionale de santé).

Pour en savoir plus sur le plan national canicule (PNC) :

Comme chaque année, le niveau 1 de veille saisonnière du PNC a été déclenché le 1er juin. La Direction générale de la santé, ainsi que les services sanitaires dans les départements concernés, sont pleinement mobilisés pour mettre en œuvre toutes les mesures de gestion et de communication prévues dans le PNC en fonction de l'évolution de la situation.

Plus d'information sur le PNC : <http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/article/le-plan-national-canicule>

Les conseils de prévention, ainsi que les outils élaborés par le ministère chargé de la santé et l'Agence nationale de santé publique (ANSP) figurent sur les sites Internet du ministère et de l'Agence. Vous pouvez consulter en particulier les pages suivantes :

*<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/canicule> &
http://inpes.santepubliquefrance.fr/10000/themes/evenement_climatique/canicule/canicule-comprendre.asp*

Contact presse :

Direction générale de la santé (DGS)
presse-dgs@sante.gouv.fr - 01 40 56 84 00
@AlerteSanitaire

